



Monsieur Henri VALES
Maire de La Charité-sur-Loire

Mission Régionale d'Autorité Environnementale
De la Région Bourgogne-Franche-Comté
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle Halimi
BP 3126 – 25005 BESANCON CEDEX

La Charité-sur-Loire, le 18 mars 2025

Affaire suivie par :

Julie Grelier, chargée de mission patrimoine et habitat
03 86 70 91 79 / julie.grelier@lacharitesurloire.fr

Coraline Berrard, chargée de mission urbanisme et environnement
03 86 70 05 65 / coraline.berrard@lacharitesurloire.fr

Objet :

Saisine de l'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas visant à soumettre ou non le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine arrêté du Site Patrimonial Remarquable de La Charité-sur-Loire à évaluation environnementale

Madame, Monsieur,

La Charité-sur-Loire a engagé la révision du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et sa transformation en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). Le projet de PVAP a été arrêté par le Conseil Municipal en date du 12 mars 2025.

Dans ce cadre et en application de l'article R.122-17 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous saisir pour un examen au cas par cas afin de savoir si vous soumettez à évaluation environnementale notre projet de PVAP.

Je joins à cette saisine un dossier comprenant :

- Une description des caractéristiques principales du projet de PVAP,
- Une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du projet de PVAP,
- Une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du projet de PVAP.

En application de l'article R. 122-18 du Code de l'Environnement, vous disposez d'un délai de deux mois pour me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Madame Grelier Julie, se tient à votre disposition pour tout complément d'information. Ses coordonnées sont indiquées ci-dessus.

Dans l'attente de la transmission de votre décision, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Henri VALÈS

